

*Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 18 février 2025, se réunit dans la salle conseil, sous la présidence de Mme Isabelle FOURNIER, Maire.*

**Présents** : Irène BADIN, Anne-Cecile BOROT, Françoise CHANAS, Maryline DE ROECK, Maxime DURAND, Gérard GALLAY, Didier MOLITOR, Eric SALLAMAND, Isabelle FERROUD, Vanessa MARBOEUF, Yoann SAUGEY, Cécile VANTREPOL, Nicolas VIVET, Sébastien TERRIER,

**Excusés** :

Cyril PUSNIAK a donné pouvoir à Nicolas VIVET  
Samuel BARGE a donné pouvoir à Didier MOLITOR  
Evelyne MARTINON a donné pouvoir à Maxime DURAND  
Narjès VELLA a donné pouvoir à Isabelle FOURNIER

**OUVERTURE DE LA SEANCE :**

Isabelle FOURNIER, présidente ouvre la séance à 19h00.  
Enregistrement de la séance.

**DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE :**

Gérard GALLAY a été nommé secrétaire de séance

**QUORUM :**

Le quorum est atteint le conseil municipal peut débiter.

**APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Procès-verbal du conseil municipal du 21/01/2025 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**DEL 2025 02 001 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 1°  
Considérant que pour effectuer l'entretien des bâtiments et l'aménagement des espaces verts il y a lieu de créer un emploi permanent à temps complet, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures.  
Après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires,  
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

Abstention : 0  
Opposition : 0  
Approbation : 18

**ACCEPTE**

- La création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint technique pour un poste à temps complet ; pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

## DEL 2025 02 002 APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM

Mme le Maire expose le règlement du cimetière qui n'avait pas été validé au Conseil municipal, elle rappelle qu'il est nécessaire de prescrire toutes les mesures afin d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence du cimetière.

Elle propose de valider ce règlement du cimetière communal qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2025 pour permettre une meilleure gestion et protéger les droits des familles concernées.

Vu le code pénal, notamment les articles 225-17, R610-5 ;

Vu le code civil, notamment les articles 78 et suivante ;

Vu le code funéraire ;

Après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 18

Adopte le règlement proposé qui prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2025

## DEL 2025 02 003 TARIF LOCATION DE SALLE

Mme le Maire rappelle que les équipements communaux (gymnase, salle de la Garine, salle de la mairie) sont mis gracieusement à disposition des associations locales dans le cadre de l'organisation de leurs réunions et manifestations.

La salle de la Garine et le gymnase peuvent être mis à disposition des élus et des agents de la collectivité gracieusement une fois par an si cela n'entrave pas la bonne organisation des associations et autres locations.

LOCATION DE SALLE		
<b>Gymnase</b>	Congrès, sports à titre onéreux, associations et sociétés extérieures, manifestations familiales...	458 €
<b>Salle de la Garine</b>	Soirée, manifestations diverses	194 €
<b>Gymnase &amp; Garine</b>	Ensemble	510 €
<b>Salles communales</b>	Tarif horaire applicable aux associations extérieures et aux intervenants particuliers pour l'organisation d'activités	10,64 € Par heure
<i>Pour les locations de salle un chèque de caution sera demandé avant chaque réservation.</i>		500 €

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 18

## DEL 2025 02 004 ACQUISITION DU BIEN 27 PASSAGE DE LA MAIRIE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10,

CONSIDERANT le bien immobilier, 27 passage de la mairie, parcelles AK 340, 343, 335, 334, 341, 342, 344 d'une superficie de 951 m<sup>2</sup>, propriété des Consorts REYNAUD-PALIGOT,

CONSIDERANT la proposition des vendeurs d'acquiescer ce bien au prix de 160 000 €,

CONSIDERANT l'arrêté du 5 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif aux opérations immobilières des collectivités et organismes publics fixant le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines à 180 000 € pour les acquisitions,

CONSIDERANT que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine,

Il est proposé au conseil municipal,

- d'approuver l'acquisition de la propriété immobilière, dans les conditions décrites ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- de charger Mme le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approbation : 15

Opposition : 0

Abstention : 3

## DEL 2025 02 005 TARIFS CIMETIERE

Mme le Maire demande à rajouter aux tarifs du cimetière le tarif des concessions pour 15 ans :

Concession simple 2,5m <sup>2</sup> : 15 ans	101,25 €
Concession double 5m <sup>2</sup> : 15 ans	202,50 €
Concession simple 2,5 m <sup>2</sup> : 30 ans	202,50 €
Concession double : 5 m <sup>2</sup> - 30 ans	405 €
Columbarium : 15 ans – à compter de 2022	565 €
Columbarium : 30 ans	1 130 €
Minitombe : 30 ans	565 €
Jardin du souvenir : plaque + gravure	100 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 18

Adopte les tarifs

## COMPTE-RENDU DES ADJOINTS

### ANIMATIONS

**Maxime DURAND**

- Rdv des élus avec le Maire et 1<sup>er</sup> adjoint sont prévus prochainement
- SYCLUM, problème de bacs individuels une nouvelle campagne va être mis en place
- A partir de cette année, 2 déchèteries seront ouvertes le samedi
- Cérémonie du 19 mars à 18h aux monuments aux morts avec un pot de l'amitié à la mairie

### VOIRIE ET ENVIRONNEMENT

**Nicolas VIVET/ Eric SALLAMAND**

- Problème sur le réseau d'eau pluvial, travaux d'hydrocurage en cours (1 journée 1400 € + décharge, prévoir un contrat d'entretien)
- Curage des fossés environ 15 jours à 3 semaines de travaux
- Arrêté de police pour le stop
- Lancement du projet sur les arrêts de car
- Remise en état de l'entrée de la forêt
- Projet de création d'une mare artificielle
- Remerciement au service technique pour avoir sécurisé les allées de la forêt de Vallin
- Nouvelle réunion « frelons asiatique » le 14 mars 2025 à 18h00 à la Garine
- Nettoyage de printemps prévu le 5 avril 2025
- Coupe de frênes en bordure de route, à prévoir s'ils sont atteints par un champignon
- APIE chantier participatif sur le chantier de NEOEN le 1<sup>er</sup> mars 2025

### TRAVAUX BATIMENTS ET URBANISME

**Yoann SAUGEY**

- Commission projets participatifs : 5 d'entre eux seront proposés aux habitants au 15 mars 2025, une réunion d'information sur la tendance aura lieu fin avril.
- Travaux sur une zone de stockage des déchets verts
- L'aire de jeux : la finitions sur le sol interviendra après les vacances Inauguration prévue début avril
- Les travaux concernant le mur derrière le monument aux morts interviendront à partir du 8 mars 2025

### AFFAIRES SCOLAIRES

**Narjès VELLA**

- Le règlement intérieur de la Caisse des écoles a été validé
- La campagne des impayés : demandée le résumé à Mme le Maire
- 3 au 6 mars 2025 un stage de réussite à l'école est prévu

### COMMUNICATION

**Le Maire**

- Installation de la borne prochainement

### NUMERIQUE ET CONVENTION CHATS LIBRES

**Gérard GALLAY**

- Démarrage des ateliers au sein du club de l'amitié
- Lundi soir de nouvelles recrues arrivent
- Chats libres : un point à faire avec la clinique des vallons et l'association 30 million d'amis

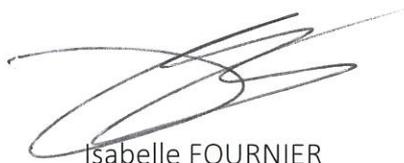
- Affaire Commune/VDD concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), réunion pour faire le point, la commune a gain de cause.
  - France service : une réponse doit être donné avant le 7 mars 2025, la plupart des membres est d'accord pour mettre en place le service
- Championnat de France de cyclisme du 8 au 10 aout 2025

- Repas de anciens prévu le 15 novembre 2025
- Prochaine réunion le 12 mars 2025
- 25 mars 2025 réunion CDSPD

**FIN DE SEANCE : 22h00**

Saint-Victor de Cessieu, le 25/03/2025

La Présidente,



Isabelle FOURNIER



Le Secrétaire de séance,



Gérard GALLAY